



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

ÉDUCATION NATIONALE: DES PERSONNELS MIEUX RÉMUNÉRÉS

RENDRE LES CARRIÈRES DES ENSEIGNANTS PLUS ATTRACTIVES

LE DIAGNOSTIC

La rémunération des personnels de l'Éducation nationale, et en particulier des enseignants, est peu lisible et marquée par une gestion trop administrative. Aucun plan global n'a été envisagé depuis plus de vingt-cinq ans, quand Lionel Jospin était ministre de l'Éducation nationale. En conséquence : un enseignant débutant en France gagne moins que la moyenne de ses homologues des pays de l'OCDE, en particulier dans le primaire. Et, au moment de la retraite, sa rémunération reste inférieure aux niveaux des pays les plus favorables, comme l'Allemagne notamment.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les métiers de l'éducation : enseignants, directeurs d'école, formateurs, conseillers pédagogiques, conseillers principaux d'éducation, médecins de l'Éducation nationale, administratifs...

LA MÉTHODE

La modernisation des métiers de l'Éducation nationale a été engagée dès 2012, à travers 15 groupes de travail mis en place avec les organisations syndicales sur les différents métiers et parcours professionnels.

ÉLÉMENTS CLÉS

La revalorisation des revenus des enseignants du 1^{er} degré avec la création en 2013 de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae) pour rapprocher la rémunération des professeurs des écoles de celle des enseignants du second degré. Elle atteint 1 200€ à la rentrée 2016, soit l'équivalent de l'indemnité (Isoe) pour le second degré.

Un meilleur accompagnement professionnel avec un appui renforcé des inspecteurs et des formateurs auprès des enseignants. Quatre rendez-vous avec les chefs d'établissement dans le second degré au cours de la carrière pour reconnaître et valoriser leur parcours professionnel et leur engagement.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Rénover et revaloriser les carrières dans l'Éducation nationale afin de les rendre plus attractives. Une meilleure reconnaissance des parcours professionnels des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation en particulier, est une condition de la qualité de l'enseignement dispensé aux enfants du pays. En ce sens, elle n'est en rien catégorielle et concourt aux mêmes objectifs que les réformes de fond réalisées pendant le quinquennat telles la réforme des rythmes scolaires ou celle de l'éducation prioritaire. Il est ainsi significatif que les organisations syndicales représentatives aient approuvé à plus de 70% le protocole «*Parcours professionnels, carrières et rémunérations dans la Fonction publique*».

QUELS RÉSULTATS ?

- ► **POUR LES PERSONNELS FONCTIONNAIRES ET ASSIMILÉS**, les grilles indiciaires des catégories A, B et C seront rénovées et revalorisées entre 2016 et 2020 et ce dès l'entrée dans le métier. La transposition de ces mesures aux personnels de catégorie A+ sera engagée à l'automne 2016
- ► **POUR LES 820 000 PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES**, au-delà des augmentations prévues entre 2017 et 2020, la revalorisation se fera à la fois à l'entrée dans le métier avec une rémunération de base des stagiaires enseignants qui aura augmenté de 1 400€ d'ici 2019, et tout au long de la carrière, en particulier en milieu et fin de carrière. Ainsi, à partir de 2020, un enseignant certifié, déroulant une carrière complète (classe normale et hors classe), gagnera au total 23 000€ de plus qu'actuellement.
- ► **DE MÊME, LA MISE EN PLACE EN 2017 DE « CLASSE EXCEPTIONNELLE » DONNERA DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE.** Prioritairement accessible aux personnels qui auront exercé en éducation prioritaire ou auront occupé des responsabilités particulières, elle permettra par exemple à un professeur qui a été 8 ans directeur d'école de terminer sa carrière avec une rémunération de base de près de 5 000€ bruts par mois, soit près de 1 000€ de plus qu'actuellement.

REVALORISATION CARRIÈRES ATTRACTIVITÉ

LE CONSTAT



UN ENSEIGNANT DÉBUTANT EN FRANCE GAGNE MOINS QUE LA MOYENNE DE SES HOMOLOGUES DES PAYS DE L'OCDE

POUR QUI ?



TOUS LES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

COMMENT ?

À LA RENTRÉE 2016

LA REVALORISATION DES REVENUS DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRÉ



UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL



OBJECTIFS



RÉNOVER ET REVALORISER LES CARRIÈRES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE AFIN DE LES RENDRE PLUS ATTRACTIVES



UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DES PARCOURS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

RÉSULTATS



ENTRE 2016 ET 2020

LES GRILLES INDICIAIRES DES CATÉGORIES A, B ET C SERONT RÉNOVÉES ET REVALORISÉES



POUR LES 820 000 PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES, AU-DELÀ DES AUGMENTATIONS PRÉVUES ENTRE 2017 ET 2020, LA REVALORISATION SE FERA À LA FOIS À L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER (+1 400 € D'ICI 2019 POUR LES STAGIAIRES ENSEIGNANTS) ET TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE

À PARTIR DE 2020



UN ENSEIGNANT CERTIFIÉ, DÉROULANT UNE CARRIÈRE COMPLÈTE, GAGNERA AU TOTAL 23 000 € DE PLUS QU'ACTUELLEMENT

EN 2017



LA MISE EN PLACE DE « CLASSE EXCEPTIONNELLE » DONNERA DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE



ELLE PERMETTRA À UN PROFESSEUR QUI A ÉTÉ 8 ANS DIRECTEUR D'ÉCOLE DE TERMINER SA CARRIÈRE AVEC UNE RÉMUNÉRATION DE BASE DE PRÈS DE 5 000 € BRUTS PAR MOIS, PRÈS DE 1 000 € DE PLUS QU'ACTUELLEMENT